

FBU SHARE 2018

Mon entreprise
Mon action



ACQUISITION QUESTIONS ET REPONSES

Avril 2018



Sommaire

1	Présentation de l'acquisition FBUShare.....	3
2	Attribution d'actions octroyées.....	4
3	Taxe sur les actions octroyées.....	5
4	Portefeuille FBUShare.....	7
5	Vente d'actions.....	8
6	Transfert d'actions.....	11
7	Évaluation et paiement du plan fictif.....	13
8	Informations complémentaires et mise à jour des données personnelles.....	15

Ces questions et réponses ont été préparées comme un guide de référence rapide pour l'acquisition FBUShare. Elles ne visent pas à fournir une description complète de FBUShare et ne constituent pas un substitut au Guide d'information (qui contient une description détaillée du plan). Les employés sont vivement invités à lire le Guide d'information FBUShare et les Questions et Réponses de l'offre FBUShare. Ces questions et réponses ne constituent pas un conseil en produit financier ou toute recommandation quant à savoir si les employés devraient rejoindre FBUShare ou continuer à contribuer à FBUShare. Les employés devraient obtenir des conseils de professionnels indépendants en investissements, financiers, fiscaux et/ou autres avant de décider de rejoindre ou non FBUShare ou bien de continuer à contribuer à FBUShare.

1 Présentation de l'acquisition FBUShare

1.01 Qu'est-ce que l'acquisition FBUShare ?

L'acquisition FBUShare est l'attribution d'Actions octroyées ou d'Actions octroyées fictives sans coût supplémentaire à la fin de la période de qualification par rapport aux Actions achetées et aux Actions à dividende acquises au cours de la première année de la période de qualification, à condition que le participant remplisse les conditions d'attribution.

1.02 Quand l'acquisition aura-t-elle lieu ?

Le 1er avril 2018.

1.03 Que se passera-t-il le 1er avril 2018 pour les participants à FBUShare ?

Vos Actions octroyées 2015 vous seront attribuées en fonction du nombre d'Actions achetées et d'Actions à dividendes acquises dans l'année du plan 2015 et détenues en votre nom dans le portefeuille FBUShare. Veuillez-vous référer à la section Attribution d'actions octroyées pour plus d'informations.

Dans certains pays, l'administrateur du plan gèrera la vente d'actions suffisantes pour couvrir toutes obligations de retenue fiscale applicables. Veuillez-vous référer à la section Taxe sur les actions octroyées pour voir une liste de ces pays.

1.04 Que se passera-t-il après le 1er avril 2018 pour les participants à FBUShare ?

Vos Actions achetées, à dividende et octroyées (toute retenue fiscale déduite) continueront d'être détenues en vertu de FBUShare.

Cependant, vous serez en mesure de vendre ou de transférer vos actions à tout moment, sous réserve de l'application de la politique de négociation des titres de Fletcher Building. Veuillez-vous référer aux sections Vente d'actions et Transfert pour plus d'informations.

1.05 Que se passera-t-il à l'acquisition pour les participants au plan fictif FBUShare ?

Pour les participants de Chine et de Fidji, vos Actions fictives octroyées pour l'année du plan 2015 vous seront attribuées le 1^{er} avril 2018. Dès que possible après le 1er avril 2018, la valeur de toutes les Actions fictives achetées 2015, des Actions fictives à dividendes et des Actions fictives achetées vous sera versée par virement salarial. Veuillez-vous référer à la section Évaluation et paiement du plan fictif pour plus d'informations.

2 Attribution d'actions octroyées

2.01 Quand les Actions octroyées seront-elles attribuées ?

Le 1er avril 2018.

2.02 Suis-je admissible aux Actions octroyées ?

Vous aurez droit à des Actions octroyées si vous avez participé au plan de l'année 2015 et détenez toujours des Actions achetées et/ou des Actions à dividendes acquises dans l'année du plan 2015 au 1^{er} avril 2018.

2.03 Dois-je faire une demande pour que mes Actions octroyées soient attribuées ?

Non, vos Actions octroyées vous seront automatiquement attribuées.

2.04 Quelles sont les actions admissibles pour l'attribution d'Actions octroyées ?

Vous recevrez des Actions octroyées sur toutes Actions achetées et Actions à dividende acquises au cours de l'année du plan 2015, à condition que vous remplissiez les conditions d'attribution.

2.05 Combien d'Actions octroyées vais-je recevoir ?

Vous recevrez une Action octroyée pour :

- Toutes les deux Actions achetées acquises à l'aide de vos contributions effectuées entre le 1er avril 2015 et mars 2016 (et que vous détenez toujours), et toutes les
- Toutes les deux Actions à dividendes reçues entre le 1er avril 2015 et mars 2016 (et que vous détenez toujours).

2.06 Puis-je vendre mes actions acquises durant l'année du plan 2015 le 1er avril 2018 sans que cela n'affecte mon droit à des Actions octroyées ?

Oui, la date d'acquisition des Actions octroyées est le 1 avril 2018, ce qui signifie que toutes les Actions achetées FBUShare 2015 que vous vendez à compter du 1er avril 2018 n'auront aucune incidence sur votre attribution d'Actions octroyées. Toutefois, nous vous recommandons de lire la section Vente d'actions avant de décider de vendre des actions.

3 Taxe sur les actions octroyées

3.01 Aurai-je une taxe à payer lorsque mes Actions octroyées seront attribuées le 1er avril 2018 ?

Généralement, la valeur des Actions octroyées est considérée comme un revenu imposable. Vous pouvez accéder à des guides fiscaux pour chaque pays sur www.fbushare.com ou une fois connecté à votre portefeuille FBUShare.

3.02 Comment dois-je payer une taxe sur des Actions octroyées ?

Dans certains pays, Fletcher Building a l'obligation légale de percevoir ce genre d'impôt de votre part lorsque les Actions sont attribuées. Si vous êtes situé dans l'un de ces pays énumérés plus bas, alors un nombre suffisant d'actions sera retenu ou vendu à partir des Actions vous étant attribuées afin de couvrir l'obligation fiscale et l'impôt sera payé à l'autorité fiscale compétente. Le reste de vos Actions attribuées seront placées dans votre portefeuille FBUShare.

- Samoa américaines
- Canada
- Finlande
- Allemagne
- Malaisie
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Samoa
- Îles Salomon
- Espagne
- Thaïlande
- Tonga
- Royaume-Uni
- États-Unis d'Amérique

Dans les pays énoncés ci-dessous où Fletcher Building n'a pas une obligation impérative de collecter la taxe, la valeur des Actions octroyées sera généralement imposable et doit être incluse dans votre déclaration fiscale en fin d'année fiscale.

- Australie
- Nouvelle-Zélande
- Taïwan

Au Vanuatu, Fletcher Building n'a pas d'obligation impérative de collecter la taxe et la valeur des Actions octroyées n'est pas imposable.

Veillez-vous référer aux guides fiscaux (comme décrits ci-dessus) pour plus d'informations.

3.03 Si je me trouve dans un pays qui a une retenue fiscale obligatoire, puis-je payer ma taxe directement à la société au lieu que des actions soient vendues pour couvrir l'assujettissement ?

Non.

3.04 Quel taux d'imposition appliquerez-vous en retenant la taxe obligatoire ?

Nous appliquerons pour chaque individu le taux fiscal prévu par votre équipe RH et de paie.

3.05 Est-ce que je recevrai des informations sur l'acquisition pour m'aider à préparer ma déclaration de revenus ?

Oui, un Avis d'acquisition vous sera envoyé par e-mail avant le 30 avril 2018. Une copie sera également disponible dans votre portefeuille FBUShare ; veuillez consulter le site Web en ligne www.computershare.com/fbushare. Pour accéder au site, vous aurez besoin de votre Numéro de Référence de Détenteur de titres (SRN) et d'un code PIN. Si vous avez oublié votre code PIN, veuillez cliquer sur le lien « Code PIN oublié PIN » et répondre à vos questions de sécurité. Un nouveau code PIN vous sera envoyé.

Vous recevrez également une confirmation écrite indiquant le nombre d'actions retenues ou vendues pour couvrir la retenue fiscale et le prix de l'action utilisée pour couvrir la taxe à payer. Étant donné que seul un nombre entier d'actions peut être vendu pour couvrir votre taxe à payer, le montant provenant de la vente peut être légèrement supérieur à la taxe due. Ce petit excédent sera ajouté à votre prochain achat en vertu de FBUShare.

4 Portefeuille FBUShare

4.01 Les actions seront-elles détenues à mon nom ?

Les actions acquises via FBUShare sont inscrites au nom d'un prête-nom Computershare sur le registre des actionnaires de Fletcher Building et détenues en votre nom. Bien que le prête-nom soit le propriétaire légal des actions, le candidat détient ces actions au nom des participants en vertu des modalités du plan et ne peut agir qu'en conformité avec les directives des participants par rapport à ces actions. Les conditions générales du service de prête-nom de Fletcher Building sont disponibles en ligne sur l'adresse www.computershare.com/fbushare

4.02 Puis-je conserver mes actions en vertu de FBUShare après l'acquisition ?

Vous pouvez choisir de conserver vos actions en vertu de FBUShare aussi longtemps que vous restez employé par le groupe Fletcher Building. Si vous cessez d'être un membre actif de FBUShare, la société peut vous demander de vendre ou de transférer toutes les actions disponibles de FBUShare.

Le fait de garder vos actions dans le portefeuille FBUShare présente les avantages potentiels suivants :

- Vos dividendes peuvent vous être distribués comme Actions à dividendes plutôt que versés dans la devise déterminée par la politique de dividende de la Société.
- Vous pouvez demander à l'administrateur du plan de vendre pour vous les Actions achetées, les Actions à dividende et les Actions octroyées FBUShare 2015 (sous réserve de l'application de la politique de négociation des titres de Fletcher Building), ce qui signifie que vous n'avez pas besoin de prendre des dispositions avec un courtier pour vendre les actions pour vous. Il peut s'agir d'un avantage particulier dans des pays où les courtiers ne négocient habituellement pas d'actions sur les bourses néo-zélandaise ou australienne.

4.03 Quels droits d'actionnaire ai-je quand mes actions sont détenues dans mon portefeuille FBUShare ?

Les actions que vous détenez dans le plan (Actions achetées, à dividende et octroyées) vous donneront le droit de voter des résolutions d'actionnaires, et vous aurez également droit à tous dividendes déclarés par Fletcher Building (voir question 4.04 ci-dessous).

Les Actions octroyées donneront les mêmes droits que les Actions achetées après la date d'attribution.

Cela ne s'applique pas aux participants au plan fictif, dont les modalités sont décrites dans la section **Error! Reference source not found.**Évaluation et paiement du plan fictif.

4.04 Aurai-je le droit de recevoir des dividendes ?

Oui. Toutefois, les dividendes reçus de vos actions dans votre portefeuille FBUShare seront investis dans l'acquisition de nouvelles actions Fletcher Building, appelées **Actions à dividendes**. Les Actions à dividendes seront admissibles à l'attribution d'Actions octroyées. Tous les fonds de dividendes restant après l'achat des nombres entiers d'Actions à dividendes seront ajoutés à vos contributions pour le prochain achat FBUShare.

4.05 Puis-je participer au plan de réinvestissement des dividendes de Fletcher Building ?

Non. Toutefois, tous dividendes reçus sur les actions que vous détenez dans le plan seront investis dans des Actions à dividendes, qui seront détenues dans le plan et seront également admissibles à des Actions octroyées.

Si vous choisissez de transférer vos actions du portefeuille FBUShare en votre propre nom, alors vous pouvez choisir de participer au plan de réinvestissement des dividendes de Fletcher Building.

5 Vente d'actions

5.01 Dois-je vendre mes actions à une date précise ?

Non. La section Portefeuille FBUShare contient d'autres d'informations sur la conservation des actions dans FBUShare.

Toutefois, lorsque vous cesserez d'être employé par le groupe Fletcher Building, vous ne serez plus autorisé à rester dans FBUShare. Vous aurez deux mois à compter de la date de la lettre de rupture que vous recevrez pour transférer et/ou vendre vos actions. Passé ce délai, vos actions seront vendues et le produit net vous sera envoyé.

5.02 Puis-je vendre mes Actions octroyées une fois qu'elles m'ont été attribuées ?

Oui (sous réserve de la politique de négociation des titres de Fletcher Building). La première date à laquelle vous serez en mesure de vendre vos Actions octroyées dépendra du besoin de Fletcher Building de vendre des actions pour régler les retenues fiscales en votre nom (suivant la description dans la section Taxe sur les actions octroyées du présent document).

5.03 Quand puis-je vendre mes Actions FBUShare 2015 achetées, à dividendes et octroyées ?

Vous serez en mesure de vendre vos Actions FBUShare 2015 achetées, à dividendes et/ou octroyées après investissement des Actions octroyées et après que toutes actions ont été vendues pour régler les retenues fiscales nécessaires, ce qui devrait avoir lieu vers le 6 avril 2018.

Comme décrit dans le Guide d'information, vous pouvez vendre vos Actions achetées et à dividendes 2015 à tout moment, mais si vous le faites avant le 1^{er} avril 2018, vous perdrez votre droit à des Actions octroyées sur les actions que vous vendez.

5.04 La politique de négociation des titres de Fletcher Building me concernera-t-elle ?

Oui, elle peut vous concerner car toute vente d'actions doit être faite en conformité avec les lois relatives aux opérations d'initiés et la politique de négociation des titres de Fletcher Building. Cependant, la plupart des employés ne sont pas déterminés à être des « initiés ». Si vous êtes un initié, vous avez reçu de la part de la Société une notification formelle à ce sujet. Conformément à la politique de négociation des titres de Fletcher Building, tous les initiés doivent recevoir un consentement préalable pour négocier des titres Fletcher Building.

5.05 Comment puis-je vendre mes actions ?

Les actions détenues en vertu de FBUShare (y compris les Actions achetées, les Actions à dividende et les Actions octroyées) peuvent être vendues au moyen du dispositif Computershare en ligne.

Pour vendre les actions, suivez ces étapes :

- Rendez-vous sur www.fbushare.com.
- Cliquez sur le bouton « Accéder à votre portefeuille ».
- Saisissez votre numéro d'actionnaire (SRN) et votre code PIN.
- Sélectionnez l'onglet « Traiter » et suivez les instructions en ligne pour vendre vos actions une fois connecté à votre portefeuille.

5.06 Je n'ai pas accès à un ordinateur. Comment puis-je vendre mes actions ?

Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, vous pouvez remplir un formulaire de vente FBUShare et l'envoyer aux Gestionnaires de plan Computershare :

- en écrivant à GPO Box 658, Melbourne VIC 3001, Australie, ou
- par e-mail numérisé à fbushare@computershare.com.au

Pour obtenir une copie du formulaire, vous devrez communiquer avec votre contact RH ou vous référer à la section Informations complémentaires et mise à jour des données personnelles pour les coordonnées de Computershare.

5.07 Y aura-t-il des frais de vente ?

Oui, l'administrateur du plan vous facturera des frais de vente d'actions selon la nature et la valeur de la transaction et votre emplacement. Un résumé des frais de vente est répertorié dans les tableaux ci-dessous. Veuillez noter que les transactions manuelles ou papier sont plus onéreuses que les transactions en ligne.

En général, vous aurez également des frais bancaires lors du traitement du produit de la vente. Une liste de ces frais bancaires est fournie à la section 5.09 ci-dessous.

5.07.1 Participants domiciliés en Australie

Les frais de vente pour les participants australiens dans le tableau ci-dessous comprennent la TPS.

Type de vente	Frais de transaction	Frais de courtage
En ligne	49,50 AUD \$	Majorés de 0,33 % du produit de la vente d'actions supérieur à 5 000
Manuel (formulaire papier)	110,00 AUD \$	AUD \$

5.07.2 Participants domiciliés en Nouvelle-Zélande

Les frais de vente pour les participants de Nouvelle-Zélande dans le tableau ci-dessous excluent la TPS.

Type de vente	Frais de transaction	Frais de courtage
En ligne	45,00 NZD \$	Majorés de 0,3 % du produit de la vente d'actions supérieur à 5 000
Manuel (formulaire papier)	100,00 NZD \$	NZD \$

5.07.3 Participants d'autres pays

Les frais de vente pour les participants d'autres pays dans le tableau ci-dessous excluent la TPS.

Type de vente	Frais de transaction	Frais de courtage
En ligne	45,00 AUD \$	Majorés de 0,3% du produit de la vente d'actions supérieur à 5 000
Manuel (formulaire papier)	100,00 AUD \$	AUD \$

5.08 Quelle notification recevrai-je confirmant la vente de mes actions ?

Vous recevrez un avis de transaction une fois la vente des actions réglée (par e-mail si les Gestionnaires de plan Computershare disposent de vos coordonnées e-mail, sinon sur papier).

5.09 Comment le produit de toute vente sera-t-il payé ?

Vous pouvez choisir la façon dont vous souhaitez recevoir le produit de votre vente. Veuillez noter que les chèques sont plus onéreux que les transactions bancaires électroniques. Les options de paiement disponibles sont les suivantes :

Réception des fonds par :	Frais bancaires
Crédit direct australien	0,00 AUD \$
Chèque australien	15,00 AUD \$

Crédit direct de Nouvelle-Zélande	0,50 NZD \$
Chèque de Nouvelle-Zélande	15,00 NZD \$
Virements télégraphiques en devises	15,00 AUD \$
Chèque en devises	40,00 AUD \$

5.10 Combien de temps faudra-t-il pour que je reçoive le produit de la vente ?

Vous devriez recevoir le produit de votre vente sur votre compte bancaire désigné environ une semaine à compter de la date de règlement de la transaction. Les chèques nécessiteront davantage de temps en fonction du système postal.

5.11 Computershare peut-il payer le produit de la vente dans n'importe quelle devise ?

Le produit de la vente est payé dans la devise du pays où FBUShare est proposé et où vous résidez.

5.12 Aurai-je des taxes à payer sur la vente de mes actions ?

Cela dépendra de l'endroit où vous vous trouvez. Vous pouvez accéder à des guides fiscaux pour chaque pays sur www.fbushare.com ou une fois que vous vous connecterez à votre portefeuille.

6 Transfert d'actions

6.01 Pourquoi devrais-je transférer mes actions ?

Le transfert de vos actions de votre portefeuille FBUShare et en votre propre nom en tant qu'actionnaire ordinaire sur le registre Fletcher Building Limited vous permet de les transférer vers d'autres porteurs (par exemple votre conjoint ou une fiducie) ou de les transférer vers votre propre compte de courtage.

6.02 Dois-je transférer mes actions à une date précise ?

Non. La section Portefeuille FBUShare contient d'autres d'informations sur la conservation des actions dans FBUShare.

Toutefois, lorsque vous cesserez d'être employé par le groupe Fletcher Building, vous ne serez plus autorisé à rester dans FBUShare. Vous aurez deux mois à compter de la date de la lettre de rupture que vous recevrez pour transférer et/ou vendre vos actions. Passé ce délai, vos actions seront vendues et le produit net vous sera envoyé.

6.03 Puis-je transférer mes Actions octroyées une fois qu'elles m'ont été attribuées ?

Oui (sous réserve de la politique de négociation des titres de Fletcher Building). La première date à laquelle vous serez en mesure de transférer vos Actions octroyées dépendra du besoin de Fletcher Building de vendre toutes actions pour régler les retenues fiscales en votre nom (suivant la description dans la section Taxe sur les actions octroyées du présent document).

6.04 Quand puis-je transférer mes Actions FBUShare 2015 achetées, à dividendes et octroyées ?

Vous serez en mesure de transférer vos Actions FBUShare 2015 achetées, à dividendes et/ou octroyées après attribution de toutes les Actions octroyées et après que toutes actions ont été vendues pour régler la retenue fiscale nécessaire, ce qui devrait avoir lieu vers le 6 avril 2018.

Comme décrit dans le Guide d'information, vous pouvez transférer vos Actions achetées et à dividendes 2015 à tout moment, mais si vous le faites avant le 1^{er} avril 2018, vous perdrez votre droit à des Actions octroyées sur les actions que vous transférez.

6.05 La politique de négociation des titres de Fletcher Building me concernera-t-elle ?

Oui, elle peut vous concerner car tout transfert d'actions doit être fait en conformité avec les lois relatives aux opérations d'initiés et la politique de négociation des titres de Fletcher Building. Cependant, la plupart des employés ne sont pas déterminés à être des « initiés ».

Si vous êtes un initié, vous avez reçu de la part de la Société une notification formelle à ce sujet.

Conformément à la politique de négociation des titres de Fletcher Building, tous les initiés doivent recevoir un consentement préalable pour négocier des titres Fletcher Building.

6.06 Comment puis-je transférer mes actions ?

Les actions détenues dans votre portefeuille FBUShare (y compris les Actions achetées et les Actions octroyées) peuvent être transférées au moyen du dispositif de transfert d'actions en ligne sur votre portefeuille.

Pour transférer les actions, suivez ces étapes :

- Rendez-vous sur www.fbushare.com.
- Cliquez sur le bouton « Voir votre portefeuille ».
- Saisissez votre numéro d'actionnaire (SRN) et votre code PIN.
- Sélectionnez l'onglet « Traiter » et suivez les instructions en ligne pour transférer vos actions une fois connecté à votre portefeuille.

6.07 Je n'ai pas accès à un ordinateur. Comment puis-je transférer mes actions ?

Si vous n'avez pas accès à un ordinateur, vous pouvez remplir un formulaire de transfert FBuShare et l'envoyer aux Gestionnaires de plan Computershare :

- en écrivant à GPO Box 658, Melbourne VIC 3001, Australie, ou
- par e-mail numérisé à fbushare@computershare.com.au

Pour obtenir une copie du formulaire, vous devrez communiquer avec votre contact RH ou vous référer à la section **Error! Reference source not found.** Informations complémentaires et mise à jour des données personnelles pour les coordonnées de Computershare.

6.08 Y aura-t-il des frais de transfert d'actions ?

Oui, l'Administrateur du plan vous facturera des frais de transfert d'actions en votre propre nom selon la nature de la transaction et votre emplacement. Un résumé des frais de transfert est énuméré dans les tableaux ci-dessous. Veuillez noter que les transactions manuelles ou papier sont plus onéreuses que les transactions en ligne.

6.08.1 Participants domiciliés en Australie

Les frais de transfert pour les participants australiens dans le tableau ci-dessous comprennent la TPS.

Type de transfert	Frais de transaction
En ligne	55,00 AUD \$
Manuel (formulaire papier)	88,00 AUD \$

6.08.2 Participants domiciliés en Nouvelle-Zélande

Les frais de transfert pour les participants de Nouvelle-Zélande dans le tableau ci-dessous excluent la TPS.

Type de transfert	Frais de transaction
En ligne	50,00 AUD \$
Manuel (formulaire papier)	80,00 NZD \$

6.08.3 Participants d'autres pays

Les frais de transfert pour les participants d'autres pays dans le tableau ci-dessous excluent la TPS.

Type de transfert	Frais de transaction
En ligne	50,00 AUD \$
Manuel (formulaire papier)	80,00 AUD \$

6.09 Puis-je prévoir que mes Actions achetées et mes Actions octroyées 2015 soient transférées en ligne vers mon portefeuille d'actions ordinaires ?

Oui, les transferts d'actions peuvent être effectués en ligne. Veuillez-vous référer à l'explication fournie plus haut dans cette section.

6.10 Puis-je prévoir que mes Actions achetées et mes Actions octroyées 2015 soient transférées en ligne vers mon compte de courtage ?

Non, vous devez d'abord transférer les actions en votre propre nom. Une fois le transfert effectué, vous devrez contacter votre courtier pour transférer vos actions sur votre compte de courtage.

7 Évaluation et paiement du plan fictif

7.01 Suis-je admissible au paiement d'actions fictives ?

Vous serez admissible au paiement d'actions fictives si vous êtes domicilié en Chine ou à Fidji si vous avez participé au plan de l'année 2015 de FBUShare et détenez toujours des Actions fictives achetées qui ont été acquises au cours de l'année du plan 2015 au 1^{er} avril 2018.

7.02 Quand les Actions fictives octroyées seront-elles attribuées ?

Le 1^{er} avril 2018.

7.03 Dois-je faire une demande pour que mes Actions fictives octroyées soient attribuées ou payées ?

Non, vos Actions fictives octroyées 2015 seront attribuées automatiquement, et la valeur de toutes les Actions fictives achetées, Actions fictives à dividendes et Actions fictives octroyées 2015 vous sera automatiquement versée par virement salarial à compter du 1^{er} avril 2018.

7.04 Quelles sont les actions admissibles aux Actions fictives octroyées ?

Vous recevrez des Actions fictives octroyées pour toutes Actions fictives achetées acquises au cours de la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, ainsi que pour toutes Actions fictives à dividendes acquises au cours de cette période. Vous devez toujours détenir tout ou partie de ces Actions achetées et fictives à dividendes FBUShare 2015 au 1^{er} avril 2018 pour recevoir des Actions fictives octroyées.

7.05 Combien d'Actions fictives octroyées vais-je recevoir ?

Vous recevrez une Action octroyée fictive pour :

- Toutes les deux Actions fictives achetées acquises à l'aide de vos contributions FBUShare effectuées entre le 1^{er} avril 2015 et mars 2016 (et que vous détenez toujours), et toutes les
- Toutes les deux Actions fictives à dividendes reçues entre le 1^{er} avril 2015 et mars 2016 (et que vous détenez toujours).

7.06 Puis-je monnayer mes Actions fictives achetées 2015 le 1^{er} avril 2018 sans affecter mon droit futur à des Actions fictives octroyées ?

Oui, vous serez automatiquement payé de la valeur de rachat de vos Actions achetées et fictives à dividendes FBUShare 2015 par virement salarial dès que possible après le 1^{er} avril 2018.

7.07 Que se passera-t-il après le 1^{er} avril 2018 ?

Dès que possible après l'attribution des Actions fictives octroyées, la valeur de l'ensemble des Actions fictives achetées, à dividendes et octroyées 2015 sera calculée, indiquée à votre équipe RH et versée à votre intention en numéraire (après déduction fiscale) par virement salarial.

7.08 Comment mon paiement en numéraire sera-t-il calculé (c'est-à-dire comment les Actions fictives achetées et octroyées 2015 sont-elles évaluées) ?

Le paiement en espèces sera calculé en multipliant le nombre total d'actions fictives achetées en 2015, les dividendes et les actions attribuées par Fletcher Building tel que coté à la Australian Securities Exchange (ASX) le 1^{er} avril 2018 ou immédiatement avant.

Le montant en espèces sera payé dans votre devise salariale actuelle par le biais de votre paie. Tous les montants seront convertis à partir des dollars australiens en utilisant les taux de change de la Trésorerie Fletcher Building le ou immédiatement avant le 1^{er} avril 2018.

7.09 Le paiement FBuShare 2015 sera-t-il imposable ?

Oui, le paiement en numéraire de toutes vos Actions fictives achetées, à dividendes et octroyées 2015 moins les contributions FBuShare 2015 (c'est-à-dire les contributions FBuShare entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016) est un revenu ordinaire et les déductions fiscales habituelles des salaires s'appliqueront au moment du paiement. Votre équipe de paie déduira la taxe avant de vous faire le paiement.

8 Informations complémentaires et mise à jour des données personnelles

8.01 Comment puis-je obtenir plus d'informations ou demander l'envoi d'une documentation?

Si vous avez des questions concernant FBUShare, veuillez :

- Consulter les informations figurant sur www.fbushare.com
- « Poser une question à Penny » sur www.computershare.com/fbushare
- Envoyer un e-mail aux Gestionnaires de plan Computershare via FBuShare@computershare.com.au
- Téléphoner aux Gestionnaires de plan Computershare en Nouvelle-Zélande au 0800 451 541, en Australie au 1800 008 188 ou à l'international au +613 9415 4353 (prix d'appels internationaux).

8.02 Comment puis-je mettre à jour mes coordonnées personnelles ?

Suivez les étapes suivantes pour mettre à jour vos coordonnées :

- Tapez www.fbushare.com dans votre navigateur.
- Cliquez sur le bouton « Accéder à votre portefeuille ».
- Entrez votre numéro d'actionnaire (SRN) et votre numéro d'identification personnel (PIN).
- Sélectionnez l'onglet « Mes coordonnées » puis choisissez la rubrique concernée.

Remarque : Si vous quittez le groupe Fletcher Building, n'oubliez pas de mettre à jour vos coordonnées (adresse et e-mail) sur votre portefeuille (www.fbushare.com).